

L'ÉCHO DE PARIS

de Roubaix - Tourcoing

ABONNEMENTS

Troisième	Six mois	Un an
4 fr. 50	8 fr.	16 fr.
5 fr. 50	10 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

REDACTION ET ADMINISTRATION

ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES

A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 24, Rue de Péters.

BULLETIN DU JOUR

RIEN DE FAIT !

Elle a eu lieu, enfin, la grande interpellation si impatiemment attendue. Hier, M. Scheurer-Kestner est monté à la tribune du Sénat pour répondre aux discours prononcés samedi, à la Chambre, par M. Méline et le Général Billot, au sujet du Panama militaire.

Nos députés nous annoncent qu'il y avait foule au Luxembourg.

Tous les pères conscrits, pas trop invalides encore, étaient venus occuper leur chaise curule et beaucoup de députés se pressaient dans l'hémicycle.

Quant aux tribunes elles regorgent, dit-on, de beau monde. — d'aimables vieillards et messieurs « copur-chics ».

Or, si nous nous référons aux informations des agences, la déception aurait été grande chez les curieux et chez les sénateurs.

M. Scheurer-Kestner n'aurait interpellé que pour ne rien dire; le grand débat se serait terminé en eau-de-bouillon !

Nous attendons la venue du *Journal officiel* avant de donner notre sentiment; mais nous ne croyons pas trop nous avancer, en déclarant, d'ores et déjà, que M. Scheurer-Kestner est sorti diminué de cette séance si fébrilement attendue des divers camps de l'opposition.

Quant au président du Conseil et au Ministre de la Guerre, ils se sont bornés à renouveler, devant les sénateurs, les déclarations qu'ils avaient faites devant les députés :

« Dreyfus a été bien jugé, légitimement condamné. Qu'il pourrisse à l'île du Diable... Pour Esterhazy, c'est une autre affaire. On verra ! »

A l'unanimité de 231 votants, le langage du gouvernement a été approuvé.

En est-ce fini maintenant de l'affaire Dreyfus ?

Nous ne le pensons pas, et M. Méline qui, avec une si belle assurance, déclarait avoir pour son côté « quatre millions » n'y avait pas d'affaire Dreyfus » ne le pense pas davantage. Avant qu'il soit longtemps, la lutte recommencera de plus belle entre ceux qui ont la conviction de l'innocence du capitaine Dreyfus et ceux qui affirment sa culpabilité.

MM. Méline et Billot avaient pourtant les moyens de terminer d'un coup : c'était d'apporter au Sénat les preuves de la trahison.

Pourquoi ne les ont-ils pas fournies ?

Par convenances diplomatiques; par crainte de complications extérieures, disent-ils !

Cosmisions n'en sont pas, quand il s'agit de l'honneur et de la tranquillité d'un pays...

Le Gouvernement a pu triompher de M. Scheurer-Kestner; en effrayant les sénateurs, mais il reste tributaire de l'opinion publique, incertaine devant le mystère du « huis-clos », et qui « veut toute la lumière ».

On peut retarder cette échéance; on ne l'évitera pas.

C'est pour quoi les palabres d'hier sont de celles qu'emporte le vent.

Rien n'est fait.

G. STAUFF-ÉVAUZY.

du gouvernement provisoire de la République cubaine.

Musieurs discours ont été prononcés en français et en espagnol.

Mlle CHUVIN, CHRONIQUEUSE JUDICIAIRE

Paris, 7 décembre

Mlle Chauvin, faute de pouvoir plaider, devient chroniqueuse judiciaire. Elle est titulaire de la rubrique des tribunaux au journal *La France*, feuille quotidienne dirigée par Mme Durand de Valsayre, et exclusivement rédigée par des femmes.

Mlle Chauvin adressera incessamment à demandeurs d'admission au bureau de l'Association des journalistes judiciaires parisiens qui, vraisemblablement, n'hésiteront pas à l'admettre. Nos confrères du Palais comptent, en effet, déjà dans leurs rangs un journaliste, non des moindres, Mme Severine.

UN ÉVADE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

Marseille, 7 décembre.

La police a arrêté un évadé de Nouméa, François Lafont, âgé de 28 ans, qui avait subi 12 condamnations et avait été condamné à la réclusion perpétuelle. Il s'était sauvé en se cachant à fond de cale d'un vaisseau de commerce. Le capitaine, auquel il avait avoué sa situation en pleine mer, l'avait pris comme cuisinier jus qu'à Saint Nazaire et lui avait même offert une place définitive; mais la manie du vagabondage le reprit.

Arrêté comme vagabond, il a fait des aveux complets.

L'EXPÉDITION D'ANDRÉE AU POLE NORD

Paris, 7 décembre.

A la dernière séance de la Société de géographie, lecture a été donnée d'une lettre donnant des nouvelles de l'expédition envoyée au Spitzberg à la recherche de l'explorateur suédois Andree et de ses compagnons.

On sait que les hommes de l'équipage d'Andree, arrivés à Vardø, avaient enterré dans une caverne de la côte du Spitzberg. On avait espéré un moment que ces cinq étaient des appels de secours d'Andree. Mais l'opinion générale est à présent que ces cinq étaient passés par des bancs de mer.

L'expédition n'a trouvé aucun trace des voyageurs ni du ballon.

MORT D'UN MINISTRE DE L'ORDRE MORAL

Paris, 7 décembre.

M. de Fourtou, ancien ministre du 16 Mars, ancien député de Ribesac (Gard), frappé d'une congestion cérébrale, est mort, lundi soir à Paris, rue Boissière.

M. de Fourtou était âgé de soixante et un ans.

L'INCIDENT DE LA FRONTIÈRE ITALIENNE

Paris, 7 décembre.

On télégraphie de Turin que l'affaire des chasseurs français tués sur la frontière par un garde-chasse italien est déférée à la Cour de Turin.

Le garde qui a tiré est mis en état d'arrestation.

ETRANGER

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 7 décembre.

M. Crispien, en disant que le roi a offert à M. di Rudinì le mandat de reconstruire le cabinet, a fait passer M. di Rudinì, tout en remerciant le roi, la tête de la donner le temps de réfléchir avant d'accepter le mandat.

C'est le général Heusch ou le général Pedotti qui remplacerait le général Pelloux.

LE TRAITÉ DE PAIX GRÉCO-TURC

Constantinople, 7 décembre.

Le Conseil des ministres ayant lu et approuvé le traité de paix, pour le soumettre à la sanction impériale, l'échange des ratifications pourra avoir lieu dans une quinzaine de jours.

Les prisonniers de guerre seront échangés et les consuls helènes rentreront en Turquie.

LA GRÈVE DES MÉCANICIENS ANGLAIS

London, 7 décembre.

Interrogé sur ce que comptent faire les grévistes en cas où les ouvriers rejettent les propositions des patrons, le secrétaire de l'Association des mécaniciens a déclaré que dans ces conditions une conférence nationale de représentants de toutes les trade unions du Royaume-Uni serait convoquée, afin d'étudier les mesures à prendre pour venir en aide aux grévistes et pour jeter les bases du plan de la campagne et de la politique à suivre dans la lutte future.

UN TRAIN EN DÉTRESSE EN ESPAGNE

Bilbao, 7 décembre.

La neige est tombée en telle abondance que la marche des trains a été interrompue à Robla Valmaceda.

Un train est resté en détresse sur la voie; la neige arrivait à la hauteur des portières. Les voyageurs ont dû abandonner les wagons et faire route à pied. Ils ont été distribués la correspondance qu'ils ont portée ici.

Un train de secours est parti de la station de Navas; mais il n'a pu arriver jusqu'au train en détresse à cause de la neige qui couvrait la machine et arrêtait sa marche.

CONFLIT GERMANO-BELGE

New-York, 7 décembre.

Une dépêche de Port au Prince, datée du 6 décembre, annonce que deux croiseurs allemands sont arrivés et ont demandé au gouvernement de la République d'Haïti quarante huit heures de délai pour payer l'indemnité dans l'affaire du sujet allemand Luodens.

On croit, dans les cercles diplomatiques, que la République d'Haïti se soumettra à l'ultimatum allemand.

On craint des troubles. Les Allemands de Port au Prince se sont réfugiés à bord des deux vapeurs, et le ministre de France a réquisitionné le vapeur français *Ville de Marseille* pour donner asile aux Français.

La population est très surexcitée, mais le gouvernement, disposant de forces suffisantes, est résolu à maintenir l'ordre.

— Les nouvelles reçues de la Jamaïque rapportent qu'on a appris que les troupes de Port au Prince, à Haïti, sont consignées dans leurs casernes. Les russes sont placardés d'affiches avec en-tête : « A ha le zotvernement ! »

LA GRÈVE DES MÉCANICIENS et la Journée de Huit heures

La conférence entre patrons et ouvriers n'a produit aucun résultat, comme il fallait s'y attendre; d'un côté les ouvriers trade unions mécaniciens ont maintenu leur demande de réduction de la journée de travail; de l'autre, les patrons, guidés par le colonel Dyers et M. Siemens, se sont opposés à toute intervention des unions dans les conditions du travail. Les deux partis maintiennent leurs positions, et d'un côté comme de l'autre, on refuse toute concession.

C'est la première fois pourtant que des patrons consentent à donner les raisons de leur refus d'accorder une réduction de la journée de travail. Elles sont exposées tout au long dans le rapport officiel de la conférence. Les Trade Unions demandent l'introduction de la journée de huit heures, ou d'une semaine de travail de quarante huit heures. Les patrons répondent qu'ils ne peuvent accorder cette réforme pour les raisons suivantes, que nous allons examiner :

« En premier lieu : « L'expérience, d'après eux, a montré que toute diminution des heures de travail, même sans réduction de salaires, entraîne une diminution de production, à moins qu'on n'use vis-à-vis des ouvriers d'un système de surveillance et de sévérité qui leur deviendrait insupportable et que les patrons n'aimeraient pas appliquer. De plus, l'industrie anglaise ne pourrait supporter aucune augmentation des frais de la production, et telle serait la conséquence fatale de la réduction des heures de travail. »

« Si l'on adopte le point de vue des patrons anglais, à part de toute considération humanitaire et de toute préoccupation de bien-être pour l'ouvrier, on peut se demander si un tel aveu n'est pas la condamnation même du système industriel actuel. La réduction de la journée de travail entraîne une augmentation des frais de production; par conséquent, il est impossible qu'un patron, soucieux de gagner de l'argent, introduise et l'applique dans les ateliers. »

A cela on a répondu que la réduction de la journée de travail avait amené, à diverses époques, notamment après les Factory Acts, une augmentation de la production. L'époque la plus prospère de l'industrie anglaise, comme le démontre Marx en s'appuyant sur les rapports des inspecteurs du gouvernement, est celle qui a suivi la législation protectrice du travail de 1833 à 1890. Les patrons anglais protestent alors contre toute réduction de la journée de travail des enfants et des femmes dans les fabriques, sous prétexte que de telles restrictions amèneraient à brève échéance le ruine de l'industrie anglaise. On peut trouver toutes les plaintes et les réclamations des patrons anglais ainsi que les rapports des inspecteurs dans le huitième chapitre du *Capital* (Tome Ier).

L'adoption de la loi de dix heures par le Parlement mit fin à ces réclamations, car, grâce à l'extension du commerce et de l'industrie anglaises, au monopole qu'elle avait conquis, l'argument pessimiste des patrons ne pouvait plus tenir debout. Aujourd'hui ils le renouvellent; et il faut l'avouer, avec un semblant de raison. Tant que l'industrie anglaise avait le monopole du marché du monde, on pouvait réduire la journée de travail; mais aujourd'hui l'Angleterre a à lutter contre les autres nations.

« Quoique le commerce de ce pays, ajoutent les patrons, soit encore supérieur à celui des autres nations, nous nous voyons presque débordés, la demande pour nos produits diminue à vue d'œil, et notre suprématie va disparaître... Nous sommes convaincus que dans l'intérêt de nos ouvriers comme dans le nôtre, nous ne pourrions accepter aucune réduction de la journée de travail. »

Dans un livre, intitulé *Made in Germany*, qui a eu un grand succès en Angleterre, et dont l'auteur est M. Williams, la vraie raison de la décadence de l'industrie anglaise et de son infériorité vis-à-vis de l'Allemagne, par exemple, est indiquée avec un grand luxe de preuves. Elle est dans l'inhabileté et le manque d'initiative des patrons anglais, qui n'ont pas su rester au niveau de leurs concurrents. Aujourd'hui, ils font payer par leurs ouvriers leurs erreurs et leur manque de jugement.

En tous cas, les mécaniciens anglais sont encore les premiers ouvriers du monde et la demande pour les produits des ateliers anglais avant la grève était, comme l'a montré John Burns, supérieure à celle qui est faite pour les produits allemands. D'un autre côté, les fabricants anglais, qui ont

fait l'expérience d'introduire la journée de huit heures dans leurs ateliers, comme M. Brunner à Manchester, n'ont eu qu'à s'en féliciter. Ce que les ouvriers demandent, simplement qu'on leur permette d'entrer dans cette expérience; et un grand nombre de fabricants y avaient déjà consenti, lorsque les leaders de la Fédération des patrons sont intervenus avec un veto.

Sans doute, et Marx l'a admis, l'introduction de la journée de huit heures dans les ateliers amènerait une plus grande intensité de travail, et les patrons d'aujourd'hui prétendent que la surveillance nécessaire par ce système leur répugne et indisposerait les ouvriers contre eux.

On peut se fier à l'appât du gain qui anime les patrons, et les en croire sur parole, quand ils parlent de la sévérité qu'ils auraient à employer pour faire produire à leurs ouvriers, dans ce temps réduit, l'équivalent de l'ancienne journée de travail. Ils admettent donc qu'avec un pareil système la production ne diminuerait pas, et d'un autre côté les ouvriers auraient plus de temps pour faire leurs forces pour s'instruire, pour vivre enfin.

Ainsi, de l'aveu même des patrons anglais, une réduction de la journée de travail est possible, sans que la production soit diminuée. C'est le grand point, et quant à l'interdit qu'ils éprouvent à l'idée d'un système de surveillance stricte et sévère, les ouvriers peuvent au contraire le risquer, car à cette exploitation intensifiée de la force humaine, il y a une limite que les patrons eux-mêmes ne peuvent franchir; celle des forces humaines, qui ne peuvent pas résister à une tension illimitée.

CONNARD

L'ENQUÊTE

Suivant le *Figaro*, le commissaire du gouvernement militaire chargé d'instruire par ordre du général Saussier, dans l'affaire de la dénonciation, a lancé hier ses premières convocations pour aujourd'hui.

On entendra aujourd'hui M. Mathieu Drayfus, puis, probablement, M. Esterhazy.

— De l'*Echo de Paris* :

Il se pourrait que M. le commandant Ravary fut chargé d'instruire l'affaire Dreyfus; et celle de la trahison du capitaine Guillaud n'aurait pas été confiée à un autre officier.

L'ex-capitaine Guillaud a été condamné pour espionnage. Le crime de haute trahison étant prescrit, au milieu de l'indifférence générale, Guillaud accepta sans en appeler, le jugement du tribunal de recensement qui le condamna.

Guillaud vendait des manuels, des théories et des renseignements relatifs à la mobilisation et à la concentration dont il avait pu connaître en sa qualité de membre technique d'une commission militaire d'étapes.

Mais, demande l'*Echo de Paris*, à quel titre Guillaud vendait-il ces renseignements, et l'acheteur de Guillaud n'est-il pas en relations plus tard avec Drayfus ?

Si tous ces renseignements que nous enregistrions avec les plus expresses réserves se confirment, on voit que le Panama militaire est appelé à prendre des proportions inouïes.

Lire en deuxième page le compte-rendu du débat soulevé par M. Scheurer-Kestner au Sénat, sur L'AFFAIRE DREYFUS.

MÉPRISE D'UN FACTIONNAIRE

Paris, 7 décembre.

Un incident dramatique assez extraordinaire s'est déroulé l'avant-dernière nuit à la maison centrale de correction de Poissy.

Dimanche soir, vers onze heures, le caporal Creton, du 112e d'infanterie, était de service à la maison centrale, effectuant les rondes réglementaires.

Après avoir visité plusieurs postes, il se dirigea vers celui désigné sous le n° 6.

Le soldat Depreux, qui était de faction, aperçut dans l'obscurité, à travers une lucarne la formule d'usage : « Halte là ! Qui vive ? »

N'obtenant aucune réponse, et ne reconnaissant pas le caporal de service, il espéra son fusil et fit feu.

Le caporal Creton, gravement atteint, poussa un cri de douleur et s'écroula.

Le soldat qui l'accompagnait jeta aussitôt l'alarme et plusieurs militaires accoururent.

Pendant qu'on s'efforçait de panser le blessé, on s'assura du soldat Depreux lequel on appréhenda sur sa ficheuse méprise.

Le caporal Vaut, qui se trouvait à Paris fut immédiatement avisé par express.

A son arrivée, le docteur Ambroisini constata que l'état du blessé était des plus graves, et après un pansement sommaire, il le fit transporter à l'hôpital militaire de Poissy, où le docteur Labarrière examina la blessure que le soldat Creton portait au flanc gauche. La balle l'avait traversé de part en part.

Le médecin considère l'état de la victime comme désespéré.

Le caporal Creton était libérable à la prochaine classe; il était originaire du département de la Seine Inférieure.

Le malheureux Depreux est fou de douleur depuis son arrestation; il pleure constamment.

UN NAVIRE EN DÉTRESSE

Marseille, 7 décembre.

Le paquebot *Australien*, allant de Nouméa à Marseille, a eu son arbre de coque brisé dans la mer Rouge, à 350 miles de Port-Saïd. Il est arrivé hier à Alexandrie, à la remorque de l'*Asie*.

Les passagers et la poste seront embarqués sur le courrier d'Alexandrie à Marseille.

ÇA & LÀ

SAINT-NICOLAS

Saint Nicolas, saint Nicolas, Nous espérons en la venue, Mais chez nous, tu ne passes pas Et notre cheminée est nue. Notre triste foyer désert Que l'air vent de l'hiver glace. C'est resté cependant ouvert. Te gardant une large place.

Saint Nicolas, saint Nicolas, Ton âme sous le fardeau plie, Arrête toi ! ne t'en va pas ! Plus d'un petit cœur te supplie. Quoi ! malgré notre appel tendant, Tu nous, tu restes encore chiche ! Ah ! tiens, tu n'es, vilain méchant, Que le patron de l'enfant riche !

Saint Nicolas, saint Nicolas, Tu n'as pas pitié de nos larmes, Sourd à nos cris, tu ne veux pas Apaiser un peu nos alarmes. Va-t'en donc ! tu peux t'en aller. Va-t'en dans ton cœur rien ne bouge ! Il viendra pour nous consoler Notre grand Saint-Nicolas-Rouge !

Jacques GUEUX.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 7 décembre.

On ne se préoccupe, dans les couloirs, que de la séance d'aujourd'hui au Sénat. C'est avec impatience que sont attendues les révélations de M. Scheurer-Kestner; on va savoir enfin ce que contient son dossier sur l'affaire Dreyfus. Tout le monde est unanime à souhaiter que cette question soit vidée au plus tôt.

La Chambre va reprendre la suite de la discussion du budget des beaux-arts.

Les employés et ouvriers réservistes

Le rapport sur les projets de loi pré-sentés par Coustant, Fraest Rogue et Le Senne ayant pour objet de prévoir le rattachement des employés et ouvriers revenant à accomplir leur période d'instruction militaire a été distribué aux députés.

Les deux propositions sont relatives en une seule qui contient les articles suivants :

Art. 1er. — Tout employeur ne pourra congédier son ouvrier ou son employé appelé à faire sa période militaire, pour le fait de l'accomplissement de ce devoir civique.

Art. 2. — Si l'ouvrier est congédié pour d'autres motifs, la durée de la période d'instruction militaire n'est pas comptée dans les délais de préférence.

Art. 3. — Toute infraction à la présente loi donnera lieu, au profit de l'ouvrier et de l'employé, à des dommages et intérêts qui peuvent être inférieurs au salaire d'un mois pour l'ouvrier et aux appointements de deux mois pour l'employé.

Commission des Douanes

La commission des douanes s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Georges Graux.

Elle a fait procéder à un second tour de scrutin par suite du défaut de quorum à la dernière séance, sur le principe de l'établissement d'un droit sur les grandes oléagineuses et de l'augmentation de droit sur les huiles végétales. Ce vote a été donné 9 voix pour, 9 voix contre, et une abstention, le principe n'a pas été adopté.

La liberté de la presse

On vient de distribuer à la Chambre une proposition de loi présentée par un certain nombre de députés, parmi lesquels notamment MM. Albert George, Ferry, Vauquignac, L'Herminier, Pointier, Gagne d'Ornano, Plichon de Mun, de Rimel etc., proposition tendant à compléter les dispositions de l'article 13 de la loi du 21 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

L'article 13 de la loi du 21 juillet 1881 est modifié ainsi qu'il suit :

« Le grand sergent d'indiscipline dans les trois jours de leur réception, constatée par exploit d'huisier ou par récépissé qui ne pourra être refusé, délivré soit à l'exploitateur à l'adresse en personne, soit à son fondé de pouvoir muni d'une attestation écrite, soit à l'agent des postes porteur de la lettre recommandée ou chargée, des réponses de toute personne nommée ou désignée dans le journal, etc., etc. »

Pendant la période électorale, le délai de trois jours pour l'insertion des réponses sera réduit à vingt-quatre heures pour les journaux quotidiens.

Le délai de citation pour refus d'insertion sera de vingt-quatre heures, sauf pendant les trois jours qui précéderont le scrutin, durant lesquels la citation pourra être donnée d'heure à heure.

Le tribunal pourra décider que le juge ne peut ordonner l'insertion sans exécution sur minute nonobstant opposition ou appel.

« Sera assimilée au refus d'insertion le fait de publier une édition spéciale, d'où serait retranché le journal que le numéro correspondait de la édition dite tenu de repro. »

Présidence de M. Erlanson, président

La séance est ouverte à 2 heures 20.

La salle est aux trois-quarts vide; la plupart des députés sont au Luxembourg.

BUDGET DES BEAUX-ARTS

Après adoption du projet de loi relatif au complément des receveurs d'octroi, en ce qui concerne le budget des beaux-arts.

M. Gruzeux demande une augmentation de 70 000 fr. pour les travaux qu'il juge indispensables au musée du Louvre, en cas d'incendie. L'amendement est rejeté.

M. Bousquet réclame un crédit de 250 000 fr. pour la reconstruction de l'école des arts décoratifs de Limoges. Cet amendement est repoussé.

La commission accepte un amendement d'augmenter de 25 000 fr. pour la création d'un laboratoire d'éléctricité à l'école des mines de St Etienne.

BUDGET DES TRAVAUX-PUBLICS

On passe à la discussion du budget des travaux publics.

M. Bourrain invite le gouvernement à préparer un plan général des grands travaux qu'il y a urgence à faire.

M. Brunet demande que les cahiers des charges des adjudications de travaux comportent l'obligation du minimum de salaires.

M. Plichon se plaint que les tarifs en vigueur sur les lignes de l'Ouest et du Nord aient pour résultat d'augmenter l'importation des charbons anglais et de diminuer la consommation des charbons français.

Il réclame la construction du grand canal du Nord reliant l'Escaut à l'Oise. L'orateur termine en demandant aux ministres de faire aboutir la loi sur l'hygiène maritime.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 heures.

INFORMATIONS

INTERIEUR

LE DÉPART DU BARON DE MOHRENBACH

Paris, 7 décembre.

Une dépêche officielle de Saint-Petersbourg annonce que le baron de Mohrenbach, auquel les charges de la nouvelle dignité de sénateur ne permettent plus de rester à la tête de l'ambassade de Russie en France, est relevé de ses fonctions et est remplacé à Paris par le comte Ourousoff.

Il va maintenant dans les conseils privés de l'Empereur, apporter l'expérience que lui donnent deux années d'une pareille mission en France et cinquante deux années de brillants services rendus à la Russie.

Le prince Ourousoff, ministre de Russie en Belgique, arrivera le mois prochain à Paris.

M. de Giers, conseiller d'ambassade à Paris, est nommé ministre de Russie à Bruxelles.

LE SERMENT DES JOUES PAR TÉLÉGRAPHE

Paris, 7 décembre.

On sait que M. Joseph Favre, le tombeur de Darlan, a écrit à M. Millard, le nouveau garde des sceaux, pour lui demander de faire prêter un serment nouveau et régulier à magistrat qui avait été l'occasion de son interpellation.

M. Millard a répondu à M. Favre qu'il lui fera connaître la solution qu'elle comporte.

Si M. Favre n'est pas satisfait après ça...

LA COLONIE CUBAINE DE PARIS

Paris, 7 décembre.

La colonie cubaine de Paris, elle de commémorer la mort de José de Millaud, a organisé une manifestation nationale. Le général Antonio Maceo, tué par les Espagnols, le 7 décembre 1893, a organisé un service funèbre à huit heures et demi du soir, à l'hôtel des Sociétés savantes, une réunion qui était présidée par le docteur Estancés, délé-